



# GARANTIE ESSENTIELLE

Mutuelle  
Référéncée  
Ministère  
De la Défense

Les années passent vous êtes actifs et en pleine forme. Prévoyant, vous anticipez : c'est dans votre nature. Vous souhaitez l'essentiel. Cette garantie couvre l'ensemble de vos dépenses et des services indispensables à votre bien-être. Vous êtes en sécurité. L'avenir vous sourit, vous êtes assuré d'être bien protégé.



## GARANTIE SANTÉ

(Y COMPRIS DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, TERRITOIRES D'OUTRE-MER ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER, SAUF NOUVELLE-CALÉDONIE ET WALLIS ET FUTUNA).

L'affichage des prestations d'Unéo respecte les recommandations de bonnes pratiques édictées par l'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire (UNOCAM). Les remboursements Unéo sont ainsi calculés en fonction de la Base de Remboursement de la Sécurité sociale (BRSS) de métropole et certaines participations sont conditionnées au respect du parcours de soins coordonné. Les taux et montant Sécurité Sociale affichés correspondent à une participation standard selon la BRSS. Les remboursements sont basés sur le taux du régime général au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les dépassements d'honoraires sont accordés uniquement dans le cadre du parcours de soins. Les remboursements sont effectués dans la limite de la dépense engagée (art M18-2 du règlement mutualiste). Les participations forfaitaires sont entendues par années civiles. Exception faite de l'orthodontie, les remboursements incluent le ticket modérateur de la SS quand celui-ci existe.

### SOINS DE VILLE



Garantie référencée par le ministère de la Défense

		Taux SS	Essentielle
<b>Honoraires</b>	Généralistes	70 %	30 %
	Spécialistes	70 %	30 %
	Actes techniques médicaux (ATM)	70 %	30 %
	Auxiliaires médicaux	60 %	40 %
<b>Radiologie</b>	Actes d'échographie (ADE)	70 %	30 %
	Actes d'imagerie (ADI)	70 %	30 %
<b>Laboratoire</b>	Actes de laboratoire	60 %	40 %
<b>Dépassements d'honoraires</b> (dans le parcours de soins)	Généralistes	-	50 % <sup>1</sup>
	Spécialistes	-	50 % <sup>1</sup>
	Spécialistes chirurgiens, obstétriciens et anesthésistes-réanimateurs	-	50 % <sup>1</sup>
	Actes techniques médicaux (ATM)	-	50 % <sup>1</sup>
	Auxiliaires médicaux	-	50 % <sup>1</sup>
	Radiologie - Laboratoire	-	50 % <sup>1</sup>
<b>Ticket modérateur</b> (Forfait 18 €)	Forfait actes médicaux ≥ à 120 € ou dont le coefficient est ≥ 60	-	18 €
<b>Pharmacie</b>	remboursable à 65 %	65 %	35 %
	remboursable à 30 %	30 %	70 %

1 - Remboursement calculé sur la base de remboursement de la Sécurité sociale de métropole.

Afin d'être en conformité avec le dispositif des contrats dits « contrats responsables », les taux de prise en charge seront automatiquement réactualisés lors de la parution d'un nouvel arrêté. Les modifications seront ratifiées par la plus proche Assemblée générale.

### MÉDECINES DOUCES



		Taux SS	Essentielle
<b>Ostéopathe-Chiropracteur</b> <sup>1</sup>		-	30 €
<b>Acupuncteur</b> <sup>1</sup>	3 séances	-	15 €
<b>Psychologue</b> <sup>1</sup>	par an pour	-	20 €
<b>Psychomotricien</b> <sup>1</sup>	chaque groupe	-	20 €
<b>Diététicien-Nutritionniste</b> <sup>1</sup>	de spécialités	-	20 €
<b>Podologue-Pédicure</b> <sup>1</sup>		-	15 €

1 - par séance. Séances dispensées par un professionnel titulaire d'un numéro ADELI.

## PRÉVENTION (FORFAITS)



<b>Sevrage tabagique</b> sur prescription médicale	-	20 €/an
<b>Vaccins</b> non pris en charge par la SS sur prescription médicale <sup>1</sup>	-	40 €

1 - 40 € par vaccin, limité à 3 vaccins par an.

## DENTAIRE



<b>Soins</b>	Soins dentaires, actes de prophylaxie bucco-dentaire	70 %	30 %
<b>Prothèses remboursées par la SS</b>	<b>Prothèses dentaires fixes (dont prothèses sur implant)</b>		
	Couronne tout type de matériau (SPR 50)	75,25 €	376,25 €
	Couronne métallique sur implant, inter de bridge (SPR 30)	45,15 €	225,75 €
	<b>Prothèses dentaires mobiles</b>		
	Appareil résine (SPR 30)	45,15 €	225,75 €
	Dent supplémentaire (SPR 5)	7,53 €	37,63 €
	Plaque base (Base SPR 60)	90,30 €	451,50 €
<b>Inlay Onlay</b>	(exemple: SC 17)	28,68 €	94,23 €
<b>Inlay-Core remboursé par la SS</b>	Inlay-core avec clavette (SPR 67)	100,84 €	331,32 €
	Inlay-core sans clavette (SPR 57)	85,79 €	281,87 €
<b>Orthodontie remboursée par la SS</b>	Traitement 3 ans maximum <sup>1</sup> (traitement commencé avant 16 ans)	193,50 €	387 €
	1 <sup>er</sup> année de contention	161,25 €	322,50 €
	2 <sup>e</sup> année de contention	75,25 €	215 €
<b>Autres actes non remboursés par la SS</b>	Parodontologie (par an)	-	450 €
	Implant <sup>2</sup>	-	450 € par implant

Montants en euros sur la base de la valeur des lettres clé (SPR ou SC) au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

1 - Pour un semestre de traitement.

2 - Dans la limite de 3 implants par an et par bénéficiaire.

## OPTIQUE



<b>Montures et verres - avant 18 ans</b>				
<b>Montures</b>		2210546	18,29 €	30 €
<b>Verres simples foyers (blanc et teinté)</b>	Sphériques	2261874/2242457	7,22 €	15 €
		2243540/2297441	17,21 €	15 €
		2243304/2291088	17,21 €	15 €
		2273854/2248320	26,98 €	15 €
	Sphéro-cylindrique	2200393/2270413	8,96 €	27 €
		2283953/2219381	21,77 €	27 €
		2238941/2268385	16,74 €	27 €
		2245036/2206800	27,90 €	27 €
<b>Verres multi focaux ou progressifs (blanc et teinté)</b>	Sphériques	2259245/2264045	23,51 €	35 €
		2238792/2202452	25,98 €	35 €
	Sphéro-cylindrique	2240671/2282221	26,16 €	39 €
		2234239/2259660	39,97 €	39 €
<b>Montures et verres - après 18 ans</b>				
<b>Montures</b>		2223342	1,70 €	85 €
<b>Verres simples foyers (blanc et teinté)</b>	Sphériques	2203240/2287916	1,37 €	37 €
		2282793/2263459	2,47 €	40 €
		2280660/2265330	2,47 €	40 €
		2235776/2295896	4,57 €	50 €
	Sphéro-cylindrique	2259966/2226412	2,20 €	66 €
		2284527/2254868	4,12 €	66 €
		2212976/2252668	3,75 €	66 €
		2288519/2299523	5,67 €	66 €
<b>Verres multi focaux ou progressifs (blanc et teinté)</b>	Sphériques	2290396/2291183	4,39 €	85 €
		2245384/2295198	6,49 €	90 €
	Sphéro-cylindrique	2227038/2299180	6,22 €	114 €
		2202239/2252042	14,72 €	114 €
<b>Suppléments et appareils pour amblyopie <sup>1</sup></b>			60 %	40 %
<b>Lentilles</b>	Remboursée par la SS (par an)		23,69 €	90 €
	Non remboursées (par an)		-	50 €

<sup>1</sup> - remboursements Unéo à hauteur du ticket modérateur quand il existe.

## APPAREILLAGE



<b>Dispositifs médicaux répertoriés dans la Liste des Produits et Prestations</b>	60 %	200 %
<b>Autres appareillages hors dispositifs médicaux répertoriés dans la Liste des Produits et Prestations</b>	65 %	200 %
<b>Prothèses auditives</b>	60 %	300 %

Remboursement calculé sur la base de remboursement de la Sécurité sociale de métropole (BRSS).

## HOSPITALISATION



<b>Honoraires</b> <sup>1</sup>	Chirurgiens (ADC)	80 %	20 %
	Anesthésistes (ADA)	80 %	20 %
	Obstétriciens (ACO)	80 %	20 %
	Médecins (honoraires de surveillance)	80 %	20 %
	Actes techniques médicaux (ATM)	80 %	20 %
<b>Dépassements d'honoraires</b> <sup>2</sup>	Chirurgiens	-	50 % <sup>3</sup>
	Anesthésistes-Réanimateurs	-	50 % <sup>3</sup>
	Obstétriciens	-	50 % <sup>3</sup>
	Médecins (honoraires de surveillance)	-	50 % <sup>3</sup>
	Actes techniques médicaux (ATM)	-	50 % <sup>3</sup>
<b>Ticket modérateur</b> (Forfait 18 €)	Forfait actes médicaux ≥ à 120 € ou dont le coefficient est ≥ 60	-	18 €
<b>Frais de séjour</b> <sup>1</sup>	Frais liés à l'hospitalisation (y compris la pharmacie hospitalière)	80 %	20 %
<b>Forfait Journalier Hospitalier (FJH)</b>	Médecine Chirurgie Obstétrique	-	100 %
	Psychiatrie	-	100 % 60 jours/an
<b>Chambre particulière</b>	Hospitalisation avec hébergement (par jour)	-	50 €
	Soins de suite et de réadaptation SSR <sup>4</sup> (par jour)	-	30 €
	Hospitalisation sans hébergement <sup>5</sup>	-	17 €
<b>Frais de télévision</b>	Forfait par hospitalisation et par jour	-	6 €
<b>Autres structures hospitalières</b> <sup>1</sup>	Séjour en aérium, préventorium, sanatorium	80 %	20 %
	Maison d'enfants à caractère sanitaire spécialisées ou non	80 %	20 %
	Maison de repos et convalescence	80 %	20 %

Les hospitalisations non prises en charge par la SS sont exclues.

1 - remboursements Unéo à hauteur du ticket modérateur quand il existe.

2 - Afin d'être en conformité avec le dispositif des contrats dits « contrats responsables », les taux de prise en charge seront automatiquement réactualisés lors de la parution d'un nouvel arrêté. Les modifications seront ratifiées par la plus proche Assemblée générale.

3 - de la base de remboursement de la Sécurité sociale de métropole.

4 - Exclusion de la prise en charge de la chambre particulière en Maison d'Enfants à Caractère Sanitaire (MECS).

5 - Hospitalisation sans hébergement pour la chirurgie et/ou l'anesthésie ambulatoire.

## TRANSPORTS



<b>Pris en charge par la SS</b> <sup>1</sup>	Acte médical prescrit	65 %	35 %
--	-----------------------	------	------

1 - remboursements Unéo à hauteur du ticket modérateur quand il existe.

2 - remboursement en pourcentage du montant de la dépense.

## CURES THERMALES



<b>Honoraires</b> <sup>1</sup>	Surveillance médicale (soins)	70 %	30 %
	Hydrothérapie	65 %	35 %
	Hospitalisation	80 %	20 %
<b>Transport et hébergement</b> <sup>1</sup>	Sous condition de ressources	65 %	35 %
<b>Transport et hébergement</b>	Sans condition de ressources (forfait annuel)	-	200 €

Les cures thermales non prises en charge par la SS sont exclues.

1 - remboursements Unéo à hauteur du ticket modérateur quand il existe.

## ACTES DE PRÉVENTION <sup>1</sup>



	Taux SS	Essentielle
<b>Scellement des sillons 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> molaires avant 14 ans</b>	70 %	30 %
<b>Détartrage une fois par an</b>	70 %	30 %
<b>Premier bilan du langage oral ou écrit avant 14 ans</b>	60 %	40 %
<b>Dépistage de l'hépatite B</b>	60 %	40 %
<b>Dépistage des troubles de l'audition pour les personnes âgées de plus de 50 ans, tous les 5 ans</b>	70 %	30 %
<b>Ostéodensitométrie pour les femmes de plus de 50 ans tous les 6 ans</b>	70 %	30 %
<b>Vaccinations, seules ou combinées</b>		
Diphtérie, tétanos et poliomyélite (tous âges)	65 %	35 %
Coqueluche (avant 14 ans)	65 %	35 %
Hépatite B (avant 14 ans)	65 %	35 %
BCG (avant 6 ans)	65 %	35 %
Rubéole pour les adolescentes et les femmes non immunisées désirant un enfant	65 %	35 %
Haemophilus influenzae B	65 %	35 %
Infections invasives à pneumocoques pour les enfants de moins de 18 mois	65 %	35 %

<sup>1</sup> - remboursements Unéo à hauteur du ticket modérateur quand il existe.



## COTISATIONS

COTISATIONS INDIVIDUELLES MENSUELLES ADHÉRENT OU AYANT DROIT (TAXES CMU ET TSCA INCLUSES)



ÂGE	hors taxe	taxes incluses
0 à 4 ans	12,71 €	14,40 €
5 à 9 ans	12,71 €	14,40 €
10 à 14 ans	14,82 €	16,79 €
15 à 19 ans	19,12 €	21,66 €
20 à 24 ans	32,50 €	36,82 €
25 à 29 ans	38,82 €	43,97 €
30 à 34 ans	44,82 €	50,77 €
35 à 39 ans	48,57 €	55,02 €
40 à 44 ans	52,39 €	59,34 €
45 à 49 ans	57,74 €	65,40 €
50 à 54 ans	63,09 €	71,47 €
55 à 59 ans	68,54 €	77,64 €
60 à 64 ans	73,90 €	83,70 €
65 ans et plus	78,00 €	88,35 €

Garantie référencée par le ministère de la Défense

## SUPPLÉMENTS MENSUELS OBLIGATOIRES

### Garanties Maintien d'autonomie/Dépendance et Décès

Adhérent et conjoint de 16 à 34 ans :	2,57 €
Adhérent et conjoint de 35 à 54 ans :	3,80 €
Adhérent et conjoint de 55 ans et plus :	6,88 €
Adhérent et conjoint ne bénéficiant que de la garantie Décès :	2,03 €

### Garanties Inaptitude à servir \*

Option 1 : 0,06 % de la solde indiciaire brute  
 Option 2 : 0,07 % de la solde indiciaire brute, avec un minimum de 13,68 € par an  
 Option 3 : 0,09 % de la solde indiciaire brute

\* Taxe Spéciale sur les Conventions d'assurances (TSCA) incluse.

### Rente éducation pour les militaires en activité, optionnelle pour les réservistes

Montant mensuel : 0,22 €